

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 14 février deux mille treize, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 08 février 2013

Date d'affichage : 08 février 2013

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Pierre VENAYRE, Jacques FLEURANT, Barbara de MONTBRON, Marie-Pierre GUILLAS, Serge TORLINI,

Absents excusés : MMES Nezha ROUGIER, Maylane BACCAM, Marie Sophie BOTHOREL,

Pouvoirs : M Philippe MOUNIER donne pouvoir à MME Marie-Pierre GUILLAS, M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, M Guy PETITPIERRE donne pouvoir à M Olivier MOLANT.

Marie-Pierre GUILLAS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 24 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

1- COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures:

- ✓ le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012,
- ✓ le montant de tous les titres de recettes émis,
- ✓ le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- ✓ qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur Olivier MOLANT, adjoint aux finances, présente et commente le compte administratif de l'exercice 2012 qui s'établit comme ci-dessous :

En Section de fonctionnement

Dépenses: 1 384 167.87€

Recettes: 1 553 328.61€

Résultat de l'exercice: 169 160.74€+**Report de l'exercice 2012:** 100 000€=269 160.74€

Excédent de clôture: 269 160.74€

En section d'investissement

Dépenses: 868 034.94€ + report de l'exercice 2012 : 397 171.01€= 1 265 205.95€

Recettes : 1 091 032.17€

Solde cumulé de la section : 222 997.23€ +solde antérieur 2012 :-397 171.01€=-174 173.78€

Restes à reporter en dépenses : 60 539.74€

Restes à reporter en recettes : 227 593.00€

Solde net de la section : 227 593.00€-174 173.78€ - 60 539.74€ - = -7120.52€

Besoin de financement : 7120.52€

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire se retire. Monsieur Jacques FLEURANT prend la présidence. Au regard des éléments énoncés, il propose de voter favorablement le compte administratif 2012.

Le conseil Municipal vote le compte administratif à l'unanimité. Le Maire remercie l'adjoint aux finances, la commission finances et le personnel communal pour l'ensemble du travail préparatoire réalisé.

3- AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2012: **269 160.74€**
Déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 : **-397 171.01€**
Restes à réaliser dépenses investissement au 31 décembre 2012 : **60 539.74€**
Restes à réaliser recettes investissement au 31 décembre 2012: **227 593.00€**
Résultat de la section d'investissement : **-7120.52€**

Affectation :

A la couverture d'autofinancement et en réserve le virement prévu au BP2012(c/1068) : **207 120.52€**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **62 040.22 €**

4- REVISION D'UN LOYER COMMUNAL

Le loyer d'un logement communal doit être révisé le 1^{er} février 2013. La révision des loyers se fait en fonction de l'indice trimestriel de référence qui est publié chaque trimestre par l'INSEE.

Monsieur PAINCHAULT Virgile
100 route Nationale 17220 La Jarne
Loyer actuel : 258.96€

Moyenne associée:

4^{ème} trimestre 2012 = 123.97
4^{ème} trimestre 2011 = 121.68

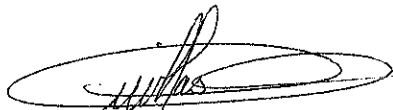
$$\frac{258.96€ \times 123.97}{121.68} = 263.83€$$

Nouveau Loyer : 263.83€

Vote à l'unanimité

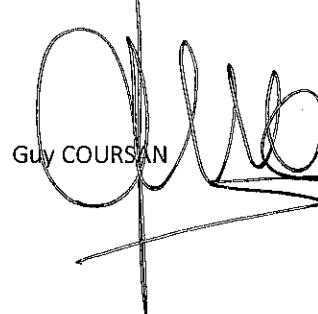
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

La Secrétaire de Séance



Marie Pierre GUILLAS

Le Maire



Guy COURSAN